

Présents : 10

Excusés : 1

Absents : 0

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Approbation du compte rendu du : 11/03/2025

Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

Ordre du jour

I – Travaux sylvicoles

Le Maire présente le devis relatif aux travaux sylvicoles de notre forêt communale, pour l'année 2025. A la suite de cette présentation, l'assemblée décide de privilégier les travaux sur la parcelle 31r, pour un montant TTC de 5 864.00 €.

Décision du conseil :

Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

II – Délibérations diverses

A la suite du départ de notre école maternelle en septembre 2023, il convient de procéder à la désaffectation partielle des biens affectés aux besoins du service public de l'école maternelle de Villers Saint Martin (pour la partie du bâtiment concernée à l'exercice de la compétence scolaire). Cette désaffectation ne porte que sur les biens immeubles.

Décision du conseil :

Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

Régularisation litige photocopieur. Comme pour la régularisation du litige de facturation avec la société « Avenir Bureautique », nous devons délibérer sur le litige de facturation avec la société « Lixbail », afin que la société « Novatec » rembourse la somme de 5 223.31 € TTC à la société « Lixbail », pour solde de tout compte.

Décision du conseil :

Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

III – Travaux Mairie

La subvention DETR a été retenue et programmée par la commission compétente siégeant en Préfecture. Cette subvention s'élève à 34 665.00 €.

Le Maire présente un diaporama qui relate les directives du département quant à l'octroi de la subvention attendue. Pour espérer bénéficier d'une aide du département, celui-ci propose via le concours de l'Anah, un conventionnement sur une durée de 9 ans. Ce dispositif repose essentiellement sur les plafonds de ressources des futurs locataires. En fonction du choix et des revenus de chaque prétendant, une première simulation fait ressortir la possibilité de bénéficier d'une aide du département de l'ordre de 62 784.00 €.

Le Maire fait ressortir que comparativement à un montant de loyer fixé librement, le produit obtenu n'atteint pas la moitié de la subvention attendue. En conséquence, le conseil décide d'adopter la proposition de subvention proposée par les services départementaux.

La subvention du « SYDED » (Syndicat d'Électricité du Doubs) est en cours de calcul et devrait être connue dans les prochains jours.

Le Maire fait le point sur l'avancée des travaux. Le hall d'entrée a fait l'objet d'une proposition d'aménagement de 2 cellules de rangement, pour chacun des appartements. Le plan d'aménagement de ces locaux, doit respecter et se conformer aux contraintes consécutives à l'installation du poste électrique EDF, ainsi que le poste disjoncteur des communs.

Le Maire propose la visite du chantier en cours

IV – Questions diverses

Frelon asiatique : courrier reçu dernièrement proposant un contrat pour le traitement des nids de frelons asiatiques.

Un imprimé de contrat est joint au présent courrier. Question : Doit-on envisager donner suite à ce contrat. Au vu des constatations actuelles, aucun signe significatif de développement du frelon asiatique n'est avéré. Cette situation conduit l'assemblée à sursoir à la signature de présent contrat.

Décision du conseil :

Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

Courriers Notaires : 2 courriers reçus en recommandé avec AR, nous invitant à faire valoir notre droit de préférence sur la vente de la parcelle ZA n° 46, d'une surface de 3 ares (300 m²) au prix de 300.00 €, appartenant à MR LEGRAND Alexandre. Le Maire propose de renoncer à notre droit de préférence sur ce dossier.

Une réponse est demandée dans un délai de 2 mois. Un autre acquéreur potentiel (MARGUIER François) peut se porter candidat à cette vente.

Décision du conseil :

Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 21h30